



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction de la réglementation
des libertés publiques
et des étrangers
Bureau élections et
réglementation générale

Moulins le 18 mai 2012

N° 1644/2012
ELECTIONS LEGISLATIVES
SCRUTIN DES 10 JUIN ET
ET 17 JUIN 2012

1^{er} tour de scrutin

Liste des candidats sur la 2ème
Circonscription

LE PREFET DE L'ALLIER Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment l'article R.101 1^{er} alinéa et R.28 ;

VU le décret n°2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU la circulaire ministérielle concernant l'organisation des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

VU le tirage au sort opéré le 18 mai 2012, à l'issue de la clôture des candidatures ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats et de leurs suppléants pour le premier tour de scrutin des élections législatives de 2012 sur la deuxième circonscription de l'Allier est arrêtée comme suit :

N°	Titulaire	Suppléant (e)
1	Mme Marie COUVAL	M. Philippe BUVAT
2	M. Jean-Marie GUILLAUMIN	Mme Fernande SAILA
3	M. Luc BOURDUGE	Mme Liliane SOMMEILLER
4	M. Bernard LESTERLIN	M. Nicolas BRIEN
5	M. Pascal COURTY	Mme Guylaine LEBRUN
6	Mme Véronique DREYFUS	M. Michel LACHAUME
7	M. Jean-Paul MORET	Mlle Chantal AUDION
8	M. René CASILLA	Mme Christiane HALM
9	M. Bernard TAILLANDIER	Mme Danielle DUMONTEIL
10	M. Daniel DUGLERY	Mme Viviane ALLOIN

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 28 du code électoral, les emplacements d'affichage sont attribués par voie de tirage au sort effectué en préfecture. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes de la deuxième circonscription de l'Allier et affiché dans chaque bureau de vote.

Le Préfet,



Jean-Luc MARX